

Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement d'ANCENIS

-----  
COMMUNE DE LIGNÉ

**Convocation du 18 janvier 2024**

Nombre de membres :

Conseillers en exercice .... 29

Conseillers présents ..... 25

Qui ont délibéré ..... 29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024**

Délibération 240125D005

Classification : 5.7 - Intercommunalité

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents** : M. Maurice PERRION, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, M. David TOURNEFIER, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

**Étaient absents excusés** : Mme Anne-Marie CORDIER (pouvoir à M. Maurice PERRION), M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Philippe ROBIN), Mme Stéphanie BÉRITAULT (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Alain BOURGET).

**Secrétaire de séance** : Mme Déborah JOURDON.

**SCOLAIRE – CONVENTION DE FINANCEMENT RASED**

Les communes de Mésanger, Couffé, Pouillé les Côteaux, Ligné, Mouzeil, Le Cellier et St Mars du Désert font partie d'un RASED (*Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté*), dont la commune de Mésanger est la commune d'accueil. Elle assure, à ce titre, la mise à disposition de locaux et la prise en charge des frais support (*entretien, téléphone, petit équipement, fournitures...*).

La commune de Mésanger a récemment été sollicitée par le RASED pour l'acquisition d'un test psychométrique, dont le coût s'élève à 1800 € environ.

A cette occasion, elle a évoqué, lors d'une réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale pour la circonscription d'Ancenis, la possibilité de mettre en place une convention fixant les modalités de répartition, entre les communes concernées, des frais engagés pour le RASED.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'une telle convention de mutualisation des frais de fonctionnement du RASED.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le principe d'une telle convention et autorise le Maire à signer ladite convention.

**Vote** : 29 voix pour

A Ligné, le 30 janvier 2024

Le Maire,  
Maurice PERRION



La secrétaire de séance  
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le .. 1. / 2. / 2024